

## Election complémentaire par les urnes de deux conseillers-ères communales le 15 janvier 2023

Les électrices et électeurs de la commune de Soyhières sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection complémentaire de deux conseillers-ères, selon le système de la représentation proportionnelle, conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques et du règlement communal sur les élections.

**Dépôt des candidatures** : Les listes de candidatures doivent être remises au Conseil communal jusqu'au lundi 21 novembre 2022, à 12 heures. Elles indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession du (de la) candidat-e. Les listes de candidature doivent porter la signature manuscrite d'au moins cinq électeurs-trices domiciliés-es dans la commune ainsi que la mention de deux mandataires et d'un suppléant.

### Ouverture du bureau de vote

Lieu : Administration communale, Route de France 36

Heures d'ouverture : Dimanche 15 janvier 2023 de 10 à 12 heures.

Le Conseil communal

## Commissions communales 2023 - 2027

Lors de la prochaine assemblée communale, il sera procédé à l'élection des membres des commissions communales pour la législature 2023 - 2027.

Le Conseil communal recherche :

- Commission des finances : 4 membres
- Commission des travaux publics – eaux : 3 membres
- Commission d'urbanisme : 2 membres
- Commission d'estimation : 3 membres
- **Commission d'école : 2 membres**

Les membres de la commission d'école seront nommés par le Conseil communal.

Délai de dépôt de candidatures : **Lundi 21.11.2022 à 12h00**, à l'administration communale.

**Acte de candidature** : il portera les :

- Nom
- Prénom
- Date de naissance
- Profession
- Signature

Les personnes déjà membres d'une commission pour la législature 2018-2022 et qui souhaitent poursuivre dans l'exercice de leur fonction, doivent également envoyer un avis de candidature.

Le Conseil communal

## Que planter en novembre ?

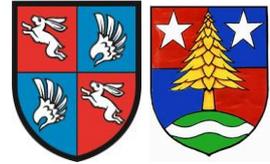
Il y a forcément quelques plants de **légumes** qui, malgré le climat, réussiront à germer et rendront au potager son aspect verdoyant : les choux pommés de printemps et choux-fleurs, l'ail, les échalotes, la mâche et les laitues d'hiver, les carottes, les oignons, ainsi que les herbes aromatiques telles que la ciboulette, l'estragon, la mélisse, la menthe

Il est possible de mettre en terre certains types de **fleurs**, mais il est important de différencier celles qui peuvent être plantées au début et au milieu du mois.

- Début du mois : chrysanthèmes ou bulbes printaniers comme la tulipe dentelle ou la tulipe perroquet
- Cours du mois : pensées, violettes, bégonias ou primevères

C'est aussi le mois idéal pour mettre en terre les **arbres et arbustes** qui produisent des petits fruits tels que les fraisiers, les cassissiers, les framboisiers, les groseilliers et les mûriers.

Voilà de quoi agrémenter les journées du mois de novembre. On plante et on dépense notre énergie dans la nature, un pur bonheur !



## Illuminations durant les Fêtes de fin d'année

Animé par la volonté que les Fêtes de fin d'année demeurent une période de joie et de gaieté, mais soucieux d'économiser l'énergie, le Conseil communal a décidé de prendre quelques mesures concernant les illuminations communales pour Noël.

L'usage des éclairages LED sera généralisé. Sur la Place de la Liberté, seuls les arbres seront illuminés ; l'enseigne « Joyeuses Fêtes », trop gourmande en électricité, ne sera pas installée. Ailleurs, une étoile brillera sur le bâtiment de la Cave ainsi qu'au hameau des Riedes et un sapin sera illuminé dans le bâtiment de l'école. Ces éclairages fonctionneront de 17h à 23 h uniquement, ils ne seront pas allumés le matin.

Grâce à ces aménagements, la consommation d'énergie sera réduite de plus de moitié par rapport aux années précédentes.

Le Conseil communal vous encourage à continuer d'égayer le village en cette période de longues nuits, en s'inspirant des mesures prises par les autorités. Cela nous permettra, malgré la situation énergétique mondiale, d'embellir notre commune en cette fin d'année, tout en économisant l'électricité.

Il est évident que dans le cas où la situation se détériorerait, le Conseil communal reverrait dans les plus brefs délais sa position sur les illuminations.

Le Conseil communal

## Point de rencontre d'urgence (PRU) – Recherche de bénévoles

Afin de se préparer à d'éventuelles coupures prolongées d'électricité, le Conseil communal a décidé de mettre en place un Point de rencontre d'urgence (PRU) pouvant fonctionner 24h/24 où les habitant-e-s pourraient se retrouver en cas de coupure d'électricité. Ce point de rencontre se situera à la halle de gymnastique de Soyhières.

Afin d'assurer le bon fonctionnement de notre PRU, il est nécessaire de pouvoir compter sur de nombreux bénévoles qui se rendraient sur place pendant lesdites coupures.

Les personnes intéressées sont priées de s'annoncer à l'administration communale. Les Autorités font appel à la solidarité des citoyennes et citoyens et remercient d'avance les personnes qui se mettront à disposition.

Plus d'informations sur le PRU vous seront transmises dans une prochaine communication.

Le Conseil communal

## Prévision en cas de coupures prolongées d'électricité - Personnes dépendantes à l'électricité

Afin de se préparer à d'éventuelles coupures prolongées d'électricité, le Conseil communal prie les personnes qui auraient besoin d'une alimentation continue en électricité (par exemple pour faire fonctionner un respirateur) de s'annoncer à l'administration communale.

Cela permettra aux Autorités communales de réagir rapidement et en conséquence en prenant en charge rapidement ces personnes en cas de coupures prolongées d'électricité.

Le Conseil communal

## La Cave Espace culturel

Prochaine exposition : du 27 novembre au 18 décembre 2022

## La Cav'Art 1

Vous êtes cordialement invités au vernissage le samedi 26 novembre 2022 dès 18h00.